

## COMMUNIQUE

### **RAPPORT COMBREXELLE : 1<sup>ère</sup> REACTION DE FORCE OUVRIERE**

A la première lecture du rapport Combrexelle, force est de constater qu'il se situe dans une tendance à l'œuvre au niveau européen et déjà entamée en France visant à renforcer le niveau de l'entreprise comme lieu de négociation prioritaire, c'est ce qu'on appelle l'inversion des normes, même si le rapport ne dit pas son nom.

Avec un Code du travail dont on ne connaît pas le contenu souhaité, cette inversion vise, par exemple, à remettre en cause la durée du travail avec le seuil de déclenchement des heures supplémentaires ou la négociation de nouveaux contrats de travail dans l'entreprise.

Pour FORCE OUVRIERE, rendre responsable le Code du travail du chômage permet surtout de dédouaner la politique économique suivie. Refonder le Code du travail est un aveu d'impuissance économique.

A ceux qui nous accuseraient d'immobilisme, FORCE OUVRIERE n'est pas opposée au débat sur la négociation collective. Bien au contraire, preuve en est l'ouvrage collectif que nous avons coordonné avec le concours d'universitaires, juristes, sociologues et économistes spécialistes eux aussi de la négociation collective.

L'objectif de cet ouvrage de réflexions et de regards pluridisciplinaires est de donner une vision sur la négociation collective éloignée du dogmatisme libéral dominant.

Il sera rendu public vendredi 11 septembre à l'occasion d'un point presse de Jean-Claude MAILLY, secrétaire général de FORCE OUVRIERE.

Paris, le 9 septembre 2015